



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES
TRANSPORTS**

N° Spécial

25 Mai 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEAT du 25 mai 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS	Page
N° 2022-11		Arrêté annulant et remplaçant l'arrêté n°2022-1 du 5 janvier 2022 portant inutilité, désaffectation, déclassement du domaine public routier de l'État et remise au service France Domaine, des parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 Vanves (92), d'une superficie totale de 2 411 m ² .	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n°2022-11 annulant et remplaçant l'arrêté n°2022-1 du 5 janvier 2022 portant inutilité, désaffectation, déclassement du domaine public routier de l'État et remise au service France Domaine, des parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 Vanves (92), d'une superficie totale de 2 411 m².

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 3112-1

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCI n° 2021-023 du 31 mars 2021 du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision n°DRIEAT-IDF-2022-0423 du 13 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu le procès-verbal de transfert de gestion entre l'Etat et la commune de Vanves du 19 juillet 2006 ;

Considérant que les parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 à Vanves (92) ne sont plus utiles pour le réseau routier national et peuvent être cédées dans le cadre de l'opération « Inventons la Métropole du Grand Paris », sans déclassement du domaine public de l'Etat,

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n°2022-1 du 5 janvier 2022 portant inutilité, désaffectation, déclassement du domaine public routier de l'État et remise au service France Domaine des parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 à Vanves (92), d'une surface totale de 2 411 m², est annulé.

Article 2 : Sont déclarées inutiles et remises au service local du domaine pour cession les parcelles cadastrées section F n° 370 et section G n° 249, 274, 275, 316, 317, 321, 322 et 323 à Vanves (92), d'une surface totale de 2 411 m².

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et Monsieur le Directeur des Routes d'Île-de-France, ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à CRÉTEIL,

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France,

Pour le Directeur Régional et Interdépartemental adjoint, Directeur des Routes d'Île-de-France,

Le Directeur adjoint des routes d'Île-de-France, responsable du service de modernisation du réseau,

Emmanuel RIMOUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>